

AUDIT GENERAL
Référence CODESPA/MA/03/2026

TERMES DE REFERENCE

**pour recruter
Un cabinet d'audit indépendant**

Octobre 2026

Titre de la mission	: Audit financier annuel indépendant de la délégation CODESPA au Maroc
Exercice à auditer	: Exercice 2026 (année civile)
Type de contrat	: Contrat de prestation de services
Lieu d'exécution	: Bureau de CODESPA à Tanger – Maroc

I. Présentation de CODESPA

CODESPA est une organisation internationale de développement www.codespa.org et depuis 1985 nous cherchons des solutions à la pauvreté en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Nous travaillons directement avec les communautés locales en partenariat avec les secteurs public et privé pour créer des opportunités d'affaires et d'emploi. Grâce à la formation, à l'accès aux services financiers et au développement des marchés ruraux, nous aidons les plus vulnérables à naviguer de la pauvreté à la prospérité.

Notre mission est de permettre à 10 millions de personnes en Amérique latine, en Afrique et en Asie de passer de la pauvreté à la prospérité, grâce à notre modèle évolutif de développement des marchés ruraux et de soutien aux entrepreneurs ; leur fournir des connaissances, des services financiers et des opportunités de marché.

CODESPA est présent au Maroc depuis 1997, exécutant des projets visant à promouvoir des sources durables de travail et d'emploi dans les zones vulnérables dans trois régions du pays, à promouvoir des incitations dans différents domaines d'intervention tels que la promotion de l'entrepreneuriat verte, la formation et l'insertion professionnelle, le tourisme communautaire rural, entre autres.

II. Contexte et justification de la mission

Toute l'activité économique réalisée par les délégations fait partie de l'activité de la Fondation CODESPA et doit à ce titre être dûment reflétée et justifiée dans la comptabilité de la Fondation.

Dans le cadre de son audit annuel global, la Fondation CODESPA a l'obligation de disposer d'informations plus complètes et vérifiables sur certains mouvements économiques réalisés dans les délégations, afin de renforcer la sécurité, la traçabilité et la qualité du contrôle financier global de l'organisation.

Au-delà des recettes et dépenses liées aux projets enregistrées dans l'outil de comptabilité interne de CODESPA, il existe d'autres faits économiques qui doivent être connus et correctement reflétés (avances aux employés, factures comptabilisées non payées, dettes envers fournisseurs ou créanciers, montants en attente de recouvrement, paiements en attente à la sécurité sociale, amortissements ou dépréciations d'immobilisations, autres soldes d'actif ou de passif). Ces éléments sont nécessaires de les avoir à la fin de chaque exercice.

C'est dans ce contexte que la Fondation CODESPA voudrait un audit financier local annuel, réalisé par un cabinet ou auditeur indépendant local.

III. Objectifs de la mission

La mission a pour objectif principal d'émettre une opinion indépendante sur les états financiers de la délégation CODESPA au Maroc pour l'exercice 2026, et de fournir à la direction de CODESPA (délégation au Maroc et siège de Madrid) toutes les informations complémentaires nécessaires pour expliquer les soldes, écarts et ajustements comptables.

Il ne s'agit pas d'un audit de projets spécifiques, mais d'un audit financier général de la délégation. La mission s'étend uniquement aux ressources gérées par CODESPA en exécution directe.

IV. Étendue des travaux

L'audit devra porter, au minimum, sur les éléments suivants :

- Le bilan de la délégation ;
- Le compte de résultat de la délégation ;
- L'état des sources et emplois de fonds, le cas échéant ;
- Les informations complémentaires nécessaires pour expliquer les soldes, débiteurs, créanciers et autres ajustements (avances, provisions, amortissements, dettes sociales et fiscales, etc.) ;
- La vérification de la cohérence entre les mouvements enregistrés dans GONG (outil de suivi économique des projets interne) et la comptabilité locale de la délégation, avec identification et explication des écarts éventuels.

L'audit devra être réalisé conformément aux principes et normes comptables en vigueur au Maroc.

V. Livrables attendus

- Un rapport d'audit financier complet de la délégation CODESPA Maroc pour l'exercice 2026, comprenant le bilan, le compte de résultat et les notes annexes explicatives ;
- Une lettre de recommandations (management letter), le cas échéant, portant sur les points d'amélioration du contrôle interne et de la gestion comptable identifiés au cours de la mission ;

VI. Calendrier et délais

L'audit devra porter sur l'exercice 2026 (du 1er janvier au 31 décembre 2026).

Le rapport d'audit final devra être disponible au plus tard le 20 mars 2027, afin de permettre à l'équipe financière du siège de Madrid de consolider les informations de l'ensemble des délégations et d'effectuer les ajustements nécessaires conformément à la réglementation comptable espagnole.

Le cabinet retenu devra proposer, dans son offre technique, un calendrier détaillé de la mission (préparation, travaux sur le terrain, restitution, remise du rapport final) compatible avec cette échéance.

VII. Relation avec GONG et la comptabilité locale

GONG est un outil de suivi économique des projets ; il ne remplace pas la comptabilité complète de la délégation. Certains éléments comptables en sont exclus (soldes fournisseurs, avances, créanciers, amortissements, prestations sociales ou autres ajustements locaux).

Les dépenses directement imputables aux projets devraient globalement coïncider entre GONG et la comptabilité locale ; en cas d'écarts, l'audit devra aider à les identifier et à les expliquer.

Dans un souci d'efficacité et pour éviter toute duplication inutile du travail administratif, le cabinet d'audit est invité, dans la mesure du possible, à utiliser directement la documentation justificative déjà chargée dans GONG (l'outil permettant le téléchargement des pièces justificatives en masse), plutôt que d'exiger un nouveau chargement de ces documents sur un support distinct.

VIII. Profil et critères de sélection du cabinet

Le cabinet ou auditeur indépendant retenu devra être totalement indépendant de l'entité ou du professionnel qui élabore les informations financières de la délégation (comptabilité, cabinet comptable externe éventuel).

Les offres seront évaluées notamment sur la base des critères suivants :

- Le coût de la prestation ;
- La réputation et la solidité du cabinet ;
- L'expérience antérieure dans la réalisation d'audits financiers, idéalement auprès d'organisations à but non lucratif, d'ONG ou d'organisations internationales ;
- La connaissance du secteur du développement et des exigences des bailleurs de fonds internationaux (AECID, UE, AFD, PNUD, entre autres) ;
- La capacité à respecter les délais fixés, en particulier l'échéance du 20 mars 2027 ;
- L'indépendance du cabinet vis-à-vis de ceux qui élaborent les informations comptables de la délégation.

IX. Modalités de soumission des offres

Les cabinets ou auditeurs indépendants intéressés, possédant les qualifications requises, sont priés d'envoyer :

- Une présentation du cabinet (structure, équipe proposée, références) ;
- Une offre technique détaillant la méthodologie et le calendrier proposés pour la mission ;
- Une offre financière détaillée ;
- Les coordonnées de trois références professionnelles, de préférence pour des missions similaires réalisées auprès d'ONG ou d'organisations internationales.

Dossier à envoyer à l'adresse électronique : marruecos@codespa.org



En indiquant dans l'objet de l'email : « Audit financier CODESPA Maroc – Exercice 2026 »

Date limite de remise des offres : 31 octobre 2026 au plus tard à 23 :59, heure marocaine.

Seuls les cabinets présélectionnés seront contactés.